

Enjeu A – Fiche 01
Ref. AVP A-1-3
Mai 2014



Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux de l'Huveaune et ses affluents

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune souhaite engager dès 2014 l'action A-1-3 de l'Avant-Projet de contrat de rivière : « Mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles, puis mise en œuvre et exploitation ». Un marché à cet effet est lancé en juin 2014, en vue d'une opérationnalité d'ici janvier 2015.

Pourquoi mettre en place un réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments ?

Au-delà de la politique Européenne (Directive Cadre sur l'Eau) qui impose l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015, cet objectif répond à des enjeux locaux forts : préservation des ressources (eau potable notamment), sécurisation des usages tels que la baignade, mise en valeur des milieux et favorisation de la vie aquatique. Le réseau de suivi porté par le SIBVH constituera l'**une des composantes du volet « qualité » des actions** déjà programmées ou à construire sur le bassin versant, et aura pour buts :

- de compléter les suivis existants et **d'améliorer les connaissances sur les sources d'altération** de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant,
- de **produire annuellement un rapport** d'interprétation de l'ensemble des résultats de suivi, qui intégrera également les données acquises par **d'autres structures** du bassin versant,
- de **partager ces connaissances** avec tous les acteurs du territoire, afin de participer à la **définition et à la priorisation d'actions** locales ou à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- de **suivre l'évolution** de la qualité des eaux, en réponse aux différentes actions menées sur le territoire.

Le positionnement des stations : renforcer et compléter le suivi existant

Le réseau complètera les 3 stations suivies depuis 2006 par l'Agence de l'Eau à Auriol, Roquevaire et Marseille. Fruit d'une réflexion concertée avec les partenaires du SIBVH, les principes du réseau sont les suivants :

- 16 stations de mesures, choisies en fonction de leur **représentativité** (contribution des principaux affluents, occupation des sols...),
- Analyses **trimestrielles** des **eaux** et analyses annuelles des **sédiments**,
- **Quantification des flux** à chaque station (à partir des mesures de débits),
- Choix adapté des paramètres analysés, et compatibilité avec les critères Directive Cadre sur l'Eau : **analyses physico-chimiques et biologiques** plus ou moins poussées selon les stations,

- **Analyses par temps de pluie** pour certaines stations en vue d'évaluer l'influence du lessivage des sols sur la qualité des eaux, puisqu'il s'agit d'une problématique importante sur le bassin versant,
- Le nombre, le positionnement des **stations** ainsi que les **paramètres** analysés sont **évolutifs**.



La cartographie du bassin versant de l'Huveaune proposée au verso de ce document présente les points de prélèvement. Des précisions sur ces stations, et les analyses qui y sont projetées (paramètres, fréquence, localisation, etc.) sont à votre disposition à partir du lien suivant : www.syndicat-huveaune.fr...

Partenaires et financements

Divers acteurs (collectivités, autres syndicats, partenaires institutionnels...) ont participé aux différentes étapes de réflexion et de conception de ce réseau, sur la base des suivis déjà réalisés, de leur retour d'expérience, de leur expertise technique et de la cohérence avec leur programme d'aides financières.

Le budget alloué à cette action pour 2015-2020 est de 240 000€ TTC, dont 60 000€ pour l'année 2015. L'Agence de l'Eau et le Conseil Régional pourraient participer à ce projet à hauteur de 80%.



Comment participer, en tant que membre du comité de rivière, acteur du territoire ?

Dans la continuité de la démarche partenariale engagée par le SIBVH et dans la perspective d'une gestion concertée pérenne sur le bassin versant, **nous vous invitons à nous faire part :**

- de **vos éventuelles propositions et remarques** sur le positionnement des stations et le choix des paramètres,
- des **suivis effectués par vos structures**, et dont les données pourraient utilement alimenter le rapport global annuel d'interprétation (modalités de transmission à définir ensemble).

Dans l'attente de vos contributions.

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal de l'Huveaune

932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne

Tél : 04 42 62 80 90 - mail : e.fleury@syndicat-huveaune.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE



CONSEIL GENERAL VAR

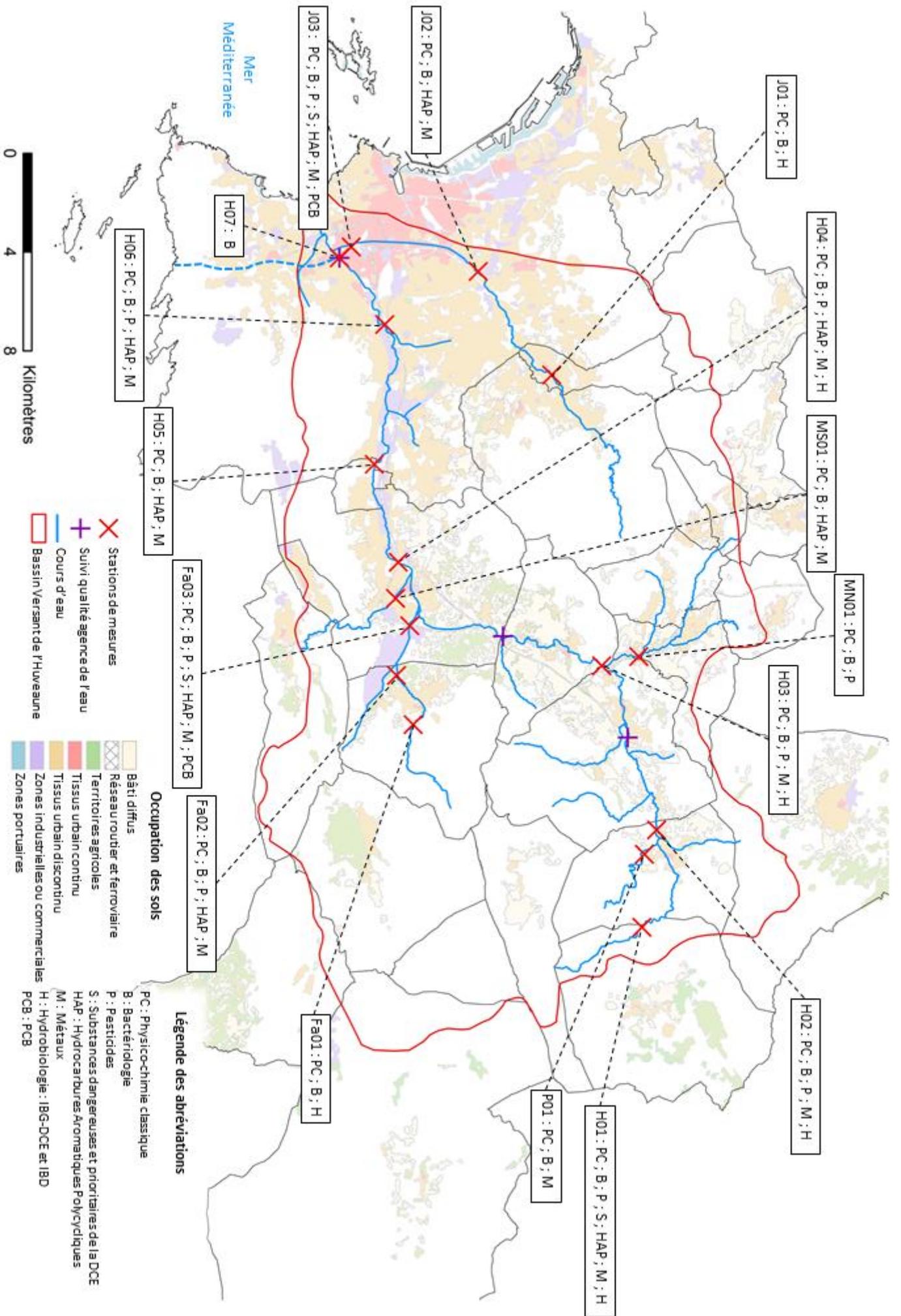


Union • Liberté • Égalité • Fraternité



SIH

Syndicat Intercommunal de l'Huveaune



Carte du bassin versant de l'Huveaune illustrant l'occupation des sols et l'emplacement pressenti pour les points de prélèvements (X), ainsi que les stations de prélèvement, en fonctionnement, de l'Agence de l'eau (+).